



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Editorial de rentrée 2019 – Education musicale et chant choral

Nantes, le 5 septembre 2019

Chères et chers collègues,

Vous découvrez actuellement vos élèves, qu'ils soient nouveaux ou déjà connus, mais maintenant dans un niveau supérieur. Je sais que ce moment est important, fondateur et peut-être un peu impressionnant pour le professeur. A l'occasion de cette rentrée, je vous souhaite une excellente année scolaire et je reste convaincu que vous aurez toutes et tous à cœur d'accompagner chacune et chacun de vos élèves dans ses apprentissages, en éducation musicale et en chant choral. Je souhaite également la bienvenue aux professeures et aux professeurs qui rejoignent l'académie de Nantes. Je tiens aussi à féliciter les lauréates et lauréats aux concours de recrutement, d'autant plus qu'un nombre certain d'entre eux étaient auparavant professeurs contractuels dans notre académie. Avec les dispositifs d'accompagnement et de formation mis en œuvre depuis les dernières années dans la discipline, j'espère que d'autres enseignants actuellement non-titulaires pourront accéder à la certification, qu'elle soit obtenue par concours externe ou par concours interne et réservé.

La [circulaire ministérielle de rentrée](#) porte exclusivement sur les priorités pour l'école primaire. C'est pourquoi, j'apporterai quelques rappels d'information, notamment sur la réforme du lycée qui s'applique, dès cette année, aux élèves de 2^{nde} et de première. Par ailleurs, je consacrerai un temps préalable et notable à la coopération des élèves, tant cette dimension à la fois pédagogique - dans ses objectifs artistiques et sociaux - et didactique – dans ses stratégies de mise en œuvre – me semble incontournable dans l'enseignement aujourd'hui et quel que soit le public d'enseignants et d'apprenants concerné.

Coopérer dans ses apprentissages



Avec l'impulsion des programmes de 2008 pour le collège, le travail collectif a acquis une dimension singulière dans les pratiques d'éducation musicale. Certes, il y était présent depuis longtemps, mais la notion de « projet musical », envisagée à la fois comme une méthode de travail et un « objet artistique » à réaliser très fréquemment ensemble (en groupes ou en collectif classe) a modifié considérablement les pratiques musicales. Assurément la sensibilité individuelle demeure aux côtés de la diversité des capacités, des

connaissances et des outils pour faire de la musique.

Cependant, cette diversité originelle est versée au crédit d'une construction et d'une réalisation interprétatives ou inventives exigeant le plus souvent un travail commun d'échange, de concertation, de conciliation et enfin de décision. Dans les dix dernières années, le travail coopératif a progressivement investi l'analyse auditive, notamment parce que les deux champs de compétences traversant les programmes du 1^{er} degré au cycle terminal interagissent : percevoir pour produire de la musique, produire pour percevoir la musique. L'ensemble des programmes d'éducation musicale et de musique du collège et du lycée, y compris celui de la nouvelle série S2TMD (rénovation de la série TMD), intègre l'objectif d'une culture partagée, de pratiques musicales élaborées, réalisées, évaluées en commun afin de construire et de consolider l'autonomie de la pensée, l'objectivité et l'esprit

critique face à sa production ou à celle des autres. Or, si travailler en coopération dans la classe, mais aussi hors des temps d'enseignement obligatoire (chorale, ateliers instrumentaux et orchestres, projets transversaux, ...), apparaît aujourd'hui incontournable dans de nombreuses situations, il convient également d'apprendre aux élèves à le faire. Décréter qu'un travail doit se dérouler « en groupes » ne suffit pas à garantir la qualité et l'efficacité de son déroulement, et encore moins de son résultat. D'ailleurs, il est nécessaire de veiller à un juste équilibre entre l'implication individuelle et l'investissement collectif dans les situations d'apprentissage, le recours au travail partagé ayant pour vertu d'aller plus facilement et/ou plus loin que ce que l'intelligence et les capacités individuelles ne peuvent réaliser. En corollaire, l'évaluation des apprentissages et des progrès réalisés peut (et doit) s'intéresser aussi bien aux compétences individuelles que collectives, que ces procédures d'appréciation soient diagnostiques, formatives ou sommatives.

Depuis deux ans, le **Groupe académique de Travail** sur les **Programmes** d'éducation musicale (GTP) s'est donné pour objet de réfléchir, de concevoir, de rassembler des ressources afin d'étayer l'expertise et la compétence professionnelle des enseignants de la discipline dans le domaine de la coopération des élèves. Vous pouvez consulter une grande partie de celles-ci dans la page « [pédagogique et didactique](#) » de l'espace pédagogique éducation musicale. J'attire plus particulièrement votre attention sur le document publié cet été, « [F.A.Q coopération](#) », dans la rubrique « Mise en œuvre de la coopération ». Sa présentation sous forme de questions simples, regroupées en trois catégories, permet un accès simple à des réponses ou à des pistes didactiques et pédagogiques formulées de manière claire et synthétique. Certaines de celles-ci sont enrichies de captations vidéo réalisées lors de séquences d'enseignement. Elles permettent de mieux comprendre les mécanismes d'apprentissage proposés dans la ressource.

La réforme du baccalauréat et la rénovation des programmes du lycée général et technologique



Comme vous le savez, le nouveau baccalauréat pour l'enseignement général et technologique sera mis en place à la session 2021. Cette rentrée voit la disparition des séries L, S et ES au profit d'une organisation modulaire, dès la classe de 1^{ère}, associant un tronc commun et des enseignements de spécialité et optionnels au choix des lycéens. Les programmes définitifs pour l'enseignement optionnel en classe de 2^{nde} et pour les enseignements en cycle terminal (de spécialité et optionnels) sont consultables et téléchargeables sur Eduscol : [programme optionnel seconde](#) ; [programme optionnel cycle terminal](#) ; [programme spécialité](#) (cycle terminal). Par ailleurs, ont été publiés pendant l'été des textes réglementaires sur la nouvelle [nature des épreuves du baccalauréat](#) et sur les [modalités d'organisation du contrôle continu](#) à compter de la session 2021. Les élèves entrant en classe de 1^{ère} lors de cette rentrée et ayant choisi un enseignement de spécialité musique auront donc à passer une « épreuve commune », au titre du contrôle continu, s'ils renoncent à cette spécialité à l'issue de la présente année scolaire. Une ultime épreuve facultative de musique au baccalauréat général et technologique sera organisée lors de la session 2020. Elle ne paraîtra plus dans l'organisation du baccalauréat rénové.

Enfin, après plus de quarante ans d'existence, la série technologique TMD (technique de la musique et de la danse, anciennement F11) est rénovée dans ses programmes, dans ses objectifs et dans son organisation. Associant désormais le théâtre, elle est intitulée **S2TMD** : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Dans l'académie de Nantes, les domaines de la Danse et de la Musique sont enseignés au Lycée Joachim du Bellay, à Angers, et au Lycée Nelson Mandela, à Nantes. Les programmes définitifs ont été publiés au [Bulletin Officiel n° 31 du 29 août 2019](#).

Pour en savoir un peu plus sur la rénovation du lycée et le nouveau baccalauréat, vous pouvez consulter les pages publiées sur le [site gouvernemental](#) du ministère ainsi que sur l'espace dédié du site académique : « [Le nouveau lycée général, technologique et professionnel](#) ».

Les œuvres et thèmes de travail au programme, pour l'enseignement de la musique au Lycée et pour le baccalauréat session 2020, sont les suivants :

- **Programme complémentaire national** pour l'enseignement optionnel de la musique en **cycle terminal** - année 2019-2020 : [note de service n° 2019-046 du 19-4-2019](#) : il concerne les élèves suivant l'**enseignement optionnel** de musique en 1^{ère}, pour l'année scolaire 2019-2020 (puis en terminale en 2020-2021).
- **Œuvres et thèmes de référence pour les épreuves de l'enseignement artistique pour l'année scolaire 2019-2020 et la session 2020 du baccalauréat** : [note de service n° 2019-045 du 19-4-2019](#)

Musique - Option facultative toutes séries (classe de terminale) :

- **Ludwig van Beethoven** : *Symphonie n° 5, ut mineur, op. 67*
- **Max Richter** : *Album Recomposed by Max Richter : Vivaldi, the Four Seasons* (extraits)
 - *Spring 1* (2'32)
 - *Summer 3* (5'01)
 - *Autumn 2* (3'08)
 - *Winter 1* (3'01)
 - *Shadow 3* (3'33)

Musique - Enseignement de spécialité, série L (classe de terminale) :

- **Johann Sebastian Bach** : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit, BWV 106*, (Actus Tragicus) :
 - *Sonatina*
 - Chœur : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*
 - Aria (tenor) : *Ach, Herr, lehre uns bedenken*
 - Aria (basse) : *Bestelle dein Haus*
 - Chœur : *Es ist der alte Bund*
- **Felix Mendelssohn** : *Octuor à cordes, Mib majeur, op20, Allegro moderato ma con fuoco (14'27)*
- **John Adams** : *Short Ride in A Fast Machine*

L'enseignement facultatif de chant choral



L'année scolaire précédente a consacré le chant choral parmi les enseignements facultatifs au collège. Il existe désormais un ensemble de textes réglementaires et de ressources qui fondent et accompagnent cet enseignement dans les établissements du 2nd degré : un [arrêté relatif à l'organisation des enseignements dans les classes du collège](#), un [programme pour le collège](#), un vadémécum intitulé « [la chorale à l'école, au collège et au lycée](#) ». Je vous rappelle que l'enseignement du chant choral peut être pris en compte lors du DNB : soit dans l'épreuve orale

avec soutenance d'un projet développé au sein des parcours éducatifs, soit encore pour obtenir une bonification de 10 ou 20 points au titre du suivi d'enseignement facultatif en classe de 3^{ème}.

Dans l'académie de Nantes, les pratiques chorales et instrumentales font preuve d'une grande vitalité. Les résultats de l'enquête nationale menée en 2019 témoignent non seulement de la population scolaire croissante qui s'y implique, avec des partenaires nombreux, mais aussi des marges d'évolution susceptibles d'être investies à l'avenir : élargissement des répertoires travaillés, amplification de la participation des chorales aux commémorations et manifestations locales et nationales. Le [rapport de bilan](#) que j'ai rédigé puis transmis aux professeurs, chefs d'établissements, directeurs académiques et recteur reste consultable dans l'espace pédagogique de la discipline. Par ailleurs, il est possible qu'une enquête annuelle soit renouvelée par la DGESCO et l'inspection générale. Si tel est le cas, je vous remercie d'y participer très largement, comme l'an passé. En effet, ce dispositif apporte des renseignements importants sur l'organisation de l'enseignement du chant choral, que ce soit sur le

plan national ou sur le plan académique. Il me permet, en particulier, d'identifier des pistes de formation pour les enseignants d'éducation musicale et de chant choral.

Au sein de la DAAC, des professeurs ont la charge du développement en tant que coordonnateurs départementaux et académiques pour le chant choral. Vous pouvez consulter [la liste](#) de ces personnels dans l'espace pédagogique de l'action culturelle et prendre contact avec eux.

Des réunions de rentrée sont organisées dans chaque département par les coordonnatrices et les coordonnateurs. Le calendrier est en train d'être mis à jour et sera consultable [ici](#). Je vous invite à participer nombreux à ce premier moment d'organisation des prochaines rencontres chorales.

L'association académique **ACEIAN** est le partenaire principal de la DAAC pour l'organisation des rencontres chorales scolaires, les *Chorallèges*. Elle possède [son espace d'information](#) dans les pages « pratiques collectives » du site disciplinaire.

Un projet académique de spectacle, *La fille du Capitaine*, du compositeur Julien Joubert d'après une nouvelle de Pouchkine, est prévu pour l'année 2020-2021. Dans cette perspective, une action de formation est proposée (public désigné et pluridisciplinaire) par la DAAC les 18 et 19 juin 2020 à Angers. Un courrier précisant les modalités de cette formation vous sera très prochainement adressé.

Le plan académique de formation (PAF)



Pour construire le plan académique de formation dans la discipline, en collaboration avec les professeurs formateurs, j'ai souhaité orienter l'offre selon trois axes prioritaires :

- Le renforcement des compétences professionnelles des professeurs contractuels
- Le soutien au chant choral
- L'aide à la mise en place des nouveaux programmes au lycée.

Ce sont donc ces trois directions qui marquent principalement l'offre de formation continue de la discipline, pour 2019-2020 :

Formations à candidatures individuelles (inscription sur GAIA) :

Date limite d'inscription sur GAIA : **le 19 septembre 2019**

- **EMCC : Le chant choral et ses engagements pédagogiques et artistiques pour la réussite de tous les élèves** – Code dispositif : **19A0170518** module : 49670

Contenu : Réflexion et stratégie didactique à adopter au regard du nouveau programme d'enseignement du chant choral scolaire. Interroger la notion de programme dans ses dimensions de contrainte, mais aussi de liberté et responsabilité pédagogiques (le choix des répertoires, les circonstances de valorisation du chant choral...)

La mise en œuvre d'un spectacle de chant choral : ses étapes incontournables.

Le travail de la voix : connaissance de l'instrument et exigences en termes de techniques et de choix esthétiques.

La direction d'un chœur de jeunes : ses spécificités et ses possibilités.

Modalités de stage : 3 jours - 2 groupes de 40 stagiaires - 1 groupe Ouest pour les départements 44 et 85, 1 groupe Est pour les départements 49, 53 et 72 - Formateurs : 2 coordonnateurs chant choral : Loïc Pierre, Directeur musical du chœur Mikrokosmos, Barbara Lenormand, chanteuse lyrique et professeure d'éducation musicale.

Groupe Ouest (départements du 44 et du 85) : les 7, 10 et 11 février 2020 - Collège La Noé Lambert, NANTES

Groupe Est (départements du 49, du 53 et du 72) : du 12 au 14 février 2020 - Collège Pierre Gilles de Gennes, LE MANS

Public ciblé : Professeur(e)s d'Education Musicale Chant et Choral des collèges et lycées.

- **EMCC : Redécouvrir et investir la pluralité des répertoires et genres dans le cadre du Plan "chorale"** – Code dispositif : **19A0170521** module : 49673
Contenu : Chaque jour : échauffement collectif.
Ateliers de travail en alternance sur 4 répertoires : musique traditionnelle, musique contemporaine, musique du monde, musique savante.
Modalités de stage : 2 jours – 48 professeurs en 4 ateliers
Co-construction avec Valérie FAYET (référente de l'équipe pédagogique Direction de chœur)
Chefs de chœurs du département Voix du Conservatoire de Nantes
Dates : 2 et 3 mars 2020
Lieux : Conservatoire de Nantes et établissement proche.
Public ciblé : Enseignants d'éducation musicale dans les collèges et lycées
- **EMCC-Apprendre en éducation musicale avec le numérique (Niveau 2)** – Code dispositif : **19A0170525** module : 49677
Contenu : Exploration et expérimentation d'outils et de ressources numériques en référence à des modes didactiques, à des situations d'apprentissages envisagées dans le cadre des programmes.
Modalités de stage : 3 jours – 15 professeurs
Dates : 9 & 10 décembre 2019, 12 mars 2020
Lieu : CANOPE site LE MANS
Public ciblé : Enseignants d'éducation musicale souhaitant développer leur maîtrise des outils numériques (MAO). Posséder une bonne maîtrise des outils numériques courants.
- **EMCC - Prolonger l'enseignement de l'éducation musicale par les ressources dématérialisées (Niveau 3)** - Code dispositif : **19A0170526** module : 49678
Contenu : Utiliser les potentialités numériques pour développer leurs usages fréquents par les élèves dans et hors la classe.
Modalités de stage : 2 jours – 15 professeurs
Dates : 3 et 4 février 2020
Lieu : CANOPE site NANTES
Public ciblé : Professeurs d'éducation musicale souhaitant développer leur maîtrise des outils numériques (MAO) Conditions : posséder une très bonne maîtrise des outils numériques courants.

Formations à candidatures individuelles :

Candidatures désignées, **sans inscription de votre part**

- **Accompagnement didactique & pédagogique des enseignants contractuels**
Contenu : comprendre le programme d'enseignement et en organiser les transpositions didactiques dans la classe.
Modalités de stage : 2 jours – 25 professeurs
Dates : 25 et 26 novembre 2019
Lieu : ESPE Site d'Angers
Public ciblé : professeurs contractuels en éducation musicale.
- **EMCC-Chanter et diriger un chœur d'élèves dans le cadre du plan "chorale"**
Contenu : 2 jours (consécutifs) : Chanter. Travail technique vocale et appropriation d'un répertoire polyphonique + 3 jours (non consécutifs) : Diriger. Préparer une séance de travail choral. Assister à un cours de technique vocale. Echanger, questionner, débattre. Diriger un chœur d'application de jeunes du Conservatoire de Nantes.
Modalités de stage : 5 jours (voir détails) – 15 professeurs
Dates : J1 et J2 : 10 et 11 février 2020 ; J3 : 30 avril, J4 : 13 mai, J5 : 4 juin 2020
Lieu : Conservatoire de Nantes.
Public ciblé : professeurs contractuels en éducation musicale.
Note : selon le nombre de professeurs contractuels retenus, des places seront peut-être disponibles pour des professeurs titulaires intéressés. Si tel est votre cas, veuillez m'adresser votre candidature à michel.seince@ac-nantes.fr

- **EMCC Harmoniser les pratiques d'enseignement et d'évaluation dans le cycle lycée**

Contenu : Ateliers d'échanges de pratiques selon les nouveaux enseignements (optionnels + spécialité)

Travail autour des modalités d'évaluation au Baccalauréat réformé : quand, qui, comment, sur quoi ?

Ateliers de pratiques musicales reproductibles avec les lycéens (activités de création, travail sur répertoires), conférences, présentation de travaux d'élèves. Autres contenus en cours d'élaboration.

Modalités de stage : formation interacadémique de 3 jours – 12 professeurs

Dates : 20 au 22 novembre 2019

Lieu : Lycée Fénelon, Lille

Public cible : Professeurs de musique en lycée

La formation continue est une dimension essentielle dans l'exercice du métier. Elle en accompagne les évolutions et les priorités. C'est pourquoi j'insiste sur la nécessité d'y participer fréquemment et de considérer que votre candidature vaut **engagement à y être présent**. C'est pourquoi les formateurs et moi-même communiquons autant que possible en amont les modalités de formation (dates et lieux) pour vous permettre de prendre toutes les dispositions nécessaires, familiales et professionnelles, à votre participation effective. Il est impossible de remplacer une personne se désistant après la commission de validation (mi-octobre 2019).

Le « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR)

Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations des personnels enseignants

Pour les professeurs titulaires :

Je vous rappelle que le parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR) comprend deux volets :

- Un **volet accompagnement** qui a pour objectif de vous conseiller individuellement et de vous proposer une formation au cours de votre carrière professionnelle. Les professeurs chargés de mission d'inspection, Mme Sophie VALLEE-FALCAO, M. Sylvain SAMSON et moi-même sommes à votre disposition pour mettre en place une visite d'accompagnement individuel proposant une observation de vos pratiques en classe suivie d'un entretien. Par ailleurs, les visites peuvent aussi être générées à la demande des chefs d'établissements ou de l'inspecteur pédagogique régional.
- Un **volet évaluation** qui a pour objectif de faire un point sur l'évolution de vos pratiques et de vos compétences professionnelles, sur la base d'une grille commune de compétences. Cette évaluation a lieu lorsque vous atteignez le 6^e, le 8^e et le 9^e échelons de la classe normale, pour les professeurs certifiés, agrégés ou pour les maîtres délégués de l'enseignement privé sous contrat.

Des informations complémentaires figurent sur le site de la discipline : [Rénovation de l'évaluation professionnelle et l'accompagnement des personnels](#).

Une modalité de cette évaluation professionnelle [évolue à la rentrée 2019](#) : le délai d'un mois pour notifier le calendrier du rendez-vous de carrière aux professeurs est réduit à quinze jours calendaires.

En amont et lors de ma visite, vous pouvez renseigner et me fournir le [document de référence à l'entretien](#). Il reste un outil précieux pour que je connaisse mieux votre parcours, votre implication dans l'établissement et vos projets. Ces éléments formeront une base importante pour notre entretien. Vous pouvez par ailleurs utiliser un autre support vous convenant mieux pour cet **écrit synthétique et réflexif**. Plutôt que de me le remettre le jour de la visite, je souhaiterais pouvoir le consulter en amont. C'est pourquoi, je vous demanderais de me le faire parvenir par messagerie professionnelle quelques jours avant notre rencontre (5 jours avant serait idéal !).

- Ne m'envoyez aucun autre document à télécharger en amont. Ma messagerie professionnelle et mon ordinateur seraient rapidement saturés. Vous trouverez à la [page dédiée du site](#) la liste des documents qui me seront utiles, **sous format papier, dès le début de la séance de cours**.

Pour les professeurs contractuels :

Mme Sophie VALLEE-FALCAO, M. Sylvain SAMSON continuerons à m'épauler dans l'inspection des professeurs contractuels, notamment ceux entrant dans le métier ou atteignant la 5^e année de leur contrat. Afin de vous aider à mieux appréhender le métier d'enseignant d'éducation musicale et à connaître votre contexte professionnel, j'ai rédigé et publié l'an passé un document qui peut être téléchargé sur le site académique de la discipline : [Livret d'accueil des enseignants contractuels et non titulaires](#). Ce document peut aussi être consulté par l'ensemble des professeurs (à titre de mémo) et par les professeurs stagiaires (non encore titulaires).

Communiquer dans le cadre de sa profession



L'enseignement, dont celui de la musique et de l'éducation musicale et du chant choral, évolue constamment. C'est pourquoi, je vous invite à consulter très fréquemment les différentes rubriques de [l'espace pédagogique la discipline](#) mais aussi les ressources et informations contenues sur le [site national de l'éducation musicale](#) ou encore sur des portails tels qu'[éduthèque](#).

Pour communiquer avec vous de manière collective et individuelle, j'utiliserai systématiquement la messagerie professionnelle ou les pages de l'espace pédagogique de la discipline. C'est pourquoi, je vous invite à consulter ces outils très fréquemment, en prenant soin de veiller à ce que votre boîte de messagerie professionnelle ne soit pas saturée.

Lorsque vous m'écrivez, pensez à renseigner le sujet (ou l'objet) de votre message ou à le ré-intituler lorsqu'il ne fait pas suite à un fil de conversation. Par ailleurs, il est nécessaire de **privilégier la voie hiérarchique**, c'est-à-dire **sous couvert de votre chef d'établissement** pour m'informer d'une difficulté liée au fonctionnement de votre discipline dans l'établissement. Ceci afin d'établir un dialogue serein et de favoriser une information partagée par tous.



La rentrée en musique des élèves du Collège République, à Cholet

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une très bonne année scolaire.

Michel SEINCE
inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional
Education musicale et chant choral

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Seince', written in a cursive style.